



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **PROJET DE TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES LANSON-BCC SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH**

**Reims, mercredi 27 mars 2019 - 8h00**

À l'occasion de sa prochaine assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire, le 3 mai 2019, le Groupe LANSON-BCC soumettra au vote de ses actionnaires un projet de transfert de la cotation de ses titres du marché réglementé d'Euronext vers le marché Euronext Growth.

### **Raisons du projet de transfert**

LANSON-BCC projette de transférer la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth à Paris. Ce projet vise à lui permettre d'être coté sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise. Le transfert sur Euronext Growth devrait ainsi simplifier le fonctionnement du Groupe et diminuer ses coûts, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires réunis en assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire le 3 mai 2019 et de l'accord d'Euronext Paris, cette cotation directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la société, sans émission d'actions nouvelles.

LANSON-BCC réunit les conditions d'éligibilité requise, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros. LANSON-BCC s'attachera les services d'un listing sponsor dans le délai requis de 3 mois à compter du transfert.

### **Principales conséquences du projet de transfert** (liste non exhaustive)

Conformément à la réglementation en vigueur, LANSON-BCC informe ses actionnaires sur les conséquences possibles d'un tel transfert :

#### En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- la protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote ;
- par ailleurs, les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), de 50% et 95% du capital ou des droits de vote ;
- cependant, conformément aux dispositions légales, LANSON-BCC restera soumis, pendant une durée de 3 ans à compter de sa radiation du marché Euronext, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intentions telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

#### En matière d'information financière périodique, des obligations allégées, parmi lesquelles, et sans en prétendre à l'exhaustivité :

- allongement à 4 mois suivant la clôture du semestre des délais de publication des comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période ;

- libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés.

Enfin, LANSON-BCC entend continuer de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la société, conformément au règlement européen sur les abus de marché (règlement MAR). Les dispositions de ce dernier resteront également pleinement applicables à LANSON-BCC notamment en matière de déclaration des transferts sur titres des dirigeants.

### Calendrier indicatif (sous réserve de l'accord d'Euronext)

Si les actionnaires se prononcent favorablement au transfert, l'admission sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de deux mois après l'assemblée.

- 27 mars 2019 : Information au public relative au projet de demande d'admission (1<sup>er</sup> communiqué de presse)
- 3 mai 2019 : Tenue de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire
- 3 mai 2019 : Information relative à la décision définitive de transfert (2<sup>nd</sup> communiqué de presse)
- Semaine du 6 mai 2019 : Demande de radiation des titres du marché Euronext et demande de leur admission sur Euronext Growth
- A compter du 3 juillet 2019 : Admission sur Euronext Growth.

### Par cette opération, LANSON-BCC vise un équilibre entre la gestion des contraintes en matière de réglementation et le besoin de transparence exprimé par les investisseurs

<p><b>LANSON-BCC est un groupe composé de huit Maisons productrices de vins de Champagne, créé et dirigé par des familles champenoises.</b> Il réunit des Maisons de qualité, reconnues pour la typicité de leurs vins et bénéficiant d'une précieuse complémentarité de leurs clientèles. L'assemblage de savoir-faire ancestraux et de moyens techniques les plus modernes, d'autonomies créatrices et de synergies rationnelles, permet à chacune de ses Maisons de développer ses performances et d'assurer ainsi la pérennité du Groupe LANSON-BCC.</p>	<p>Euronext compartiment B Isin : FR0004027068 Mnemo: LAN Reuters : LAN.PA Bloomberg : LAN:FP Indices : CAC All Shares, CAC Consumer Goods, EnterNext PEA-PME 150</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Champagne Lanson</b>, prestigieuse Maison fondée en 1760, Reims, distribué à 80% à l'international.</li> <li>• <b>Champagne Chanoine Frères</b>, Maison fondée en 1730, Reims, vins destinés principalement à la grande distribution européenne (marque Chanoine), surtout connu pour sa Cuvée <b>Tsarine</b>.</li> <li>• <b>Champagne Boizel</b>, Maison fondée en 1834, Epernay, spécialiste de la vente à distance en France (B to C), distribué dans le secteur traditionnel à l'international.</li> </ul>	<p>Eligible PEA-PME (décret d'application du 5 mars 2014)</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Champagne De Venoge</b>, Maison fondée en 1837, Epernay, vendu en distribution sélective, en particulier sa gamme <b>Princes</b> et sa grande Cuvée <b>Louis XV</b>.</li> <li>• <b>Champagne Besserat de Bellefon</b>, Maison fondée en 1843, Epernay, distribuée en réseaux traditionnels (restauration, cavistes), avec notamment la <b>Cuvée des Moines</b>.</li> <li>• <b>Champagne Philipponnat</b>, Maison fondée en 1910, Mareuil sur Aÿ, propriétaire du fameux <b>Clos des Goisses</b>, dont les vins se trouvent uniquement en distribution sélective ainsi que dans la belle restauration mondiale.</li> <li>• <b>Maison Burtin</b>, Epernay, fournisseur de la grande distribution européenne en MDD et également producteur du Champagne Alfred Rothschild.</li> <li>• <b>Champagne Alexandre Bonnet</b>, Les Riceys, propriétaire d'un vaste vignoble et dont les vins sont commercialisés en secteurs traditionnels.</li> </ul>	<p><b>LANSON-BCC</b> Nicolas Roulleaux Dugage Tél. : +33 3 26 78 50 00 investisseurs@lansonbcc.com actionnaires@lansonbcc.com</p> <p><b>CALYPTUS</b> Cyril Combe Tél. : +33 1 53 65 68 68 <a href="mailto:cyril.combe@calyptus.net">cyril.combe@calyptus.net</a></p>
<p><a href="http://www.lanson-bcc.com">www.lanson-bcc.com</a></p>	